

Bureau de la réglementation générale,
des associations et des élections

ARRÊTÉ DCL/BRGAE N° 2023/068
portant établissement d'un tableau complémentaire au tableau des électeurs sénatoriaux du
département du Lot - Élections sénatoriales 2023

La Préfète du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L. 280 à L. 293, R. 130-1 à R. 148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/IOMA2308397J du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer en date du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté modificatif DCL/BRGAE n° 2023/059 du 21 juin 2023 portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour le département du Lot ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de la préfète du Lot, Madame LARRÈDE Mireille ;

Considérant la décision du tribunal administratif de Toulouse du 21 juin 2023 annulant l'élection du 09 juin 2023 des délégués et suppléants de la commune de GRAMAT et provoquant de nouvelles élections ;

Considérant l'arrêté préfectoral DCL/BRGAE n° 2023/061 du 23 juin 2023 convoquant le conseil municipal de la commune de GRAMAT le 07 juillet 2023 à l'effet de désigner 15 délégués et 5 suppléants ;

Considérant la désignation en date du 07 juillet 2023 des délégués et suppléants au sein du conseil municipal de la commune de GRAMAT ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Lot.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : À la suite de l'annulation de la désignation des délégués et suppléants de la commune de GRAMAT par le tribunal administratif de Toulouse, un tableau complémentaire des électeurs sénatoriaux est établi.

ARTICLE 2 : Le tableau complémentaire annexé au présent arrêté annule et remplace les désignations de la commune de GRAMAT portées au tableau des électeurs sénatoriaux annexé à l'arrêté préfectoral modificatif DCL/BRGAE 2023/059 du 21 juin 2023, précité.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Fait à CAHORS, le **11 JUL. 2023**



Mireille LARRÈDE

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DCL/BRGAE N° 2023/068

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE – COMMUNE DE GRAMAT**4 – Délégués des conseils municipaux**

Commune	Civilité	Nom	Prénom	Délégués de droit ou élus	Suppléants
Gramat	M	SYLVESTRE	Michel	D	
Gramat	Mme	RUAUD	Maria De Fatima	D	
Gramat	M	PUECH	Roland	D	
Gramat	Mme	GARRIGUES	Françoise	D	
Gramat	M	GARBE	Daniel	D	
Gramat	Mme	MICHAUX	Martine	D	
Gramat	M	MAZEYRAC	Pierrick	D	
Gramat	Mme	POIRRIER	Michelle	D	
Gramat	M	MIAGKOFF-LAFEUILLE	Benoît	D	
Gramat	Mme	ALIBERT	Sylvie	D	
Gramat	M	BRAMOND	Philippe	D	
Gramat	Mme	BALLARIN	Lydia	D	
Gramat	M	PELIGRY	Alain	D	
Gramat	Mme	MAIGNE	Solange	D	
Gramat	M	CHAVET-JABOT	Francis	D	
Gramat	Mme	BACH	Hélène		S1
Gramat	M	VERTES	Alain		S2
Gramat	Mme	BORIS	Yvette		S3
Gramat	M	COQUEAU	Stéphane		S4
Gramat	Mme	ELIAS	Marie-José		S5



Mireille LARRÈDE